



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2019

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la susdite Ville, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal aux jours et heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée personnellement ou par courrier recommandé, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté Les Pays-d'en-Haut, au 1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, J8B 2M3 ;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin par la ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire et disponible à l'endroit indiqué ci-dessus ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 75-97 de la M.R.C. Les Pays d'en Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée à la demande.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 19 septembre 2018.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page __ de l'édition du 19 septembre 2018 du journal Accès Le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusé sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière